



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
23 JANVIER 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le 23 janvier, à vingt heures trente, le conseil municipal légalement convoqué par M. Jérôme BÉGASSE, Maire, s'est réuni salle des Halles, en séance publique.

22 présents-es : M. Jérôme BÉGASSE, M. Frédéric SALAUN, Mme Cécile BREGEON, M. Yves LE ROUX, Mme Jacqueline LE QUÉRÉ, M. Vincent BONNISSEAU, Mme Pascale MACOURS, M. Florent BASLÉ, Mme Catherine LEBON, M. Pierre AVENET, M. William POMMIER, Mme Florence STABLO, Mme Laetitia COUR, M. Jean-Michel GUÉNIOT, Mme Morgane JÉZÉGOU, M. Guillaume HUBERT, Mme Maëlle EVARD, Mme Fabienne MONTEBAULT, M. Samuel TRAVERS, Mme Cécile MARCHAND, M. Sylvain NEVEU, Mme Leslie SALIOT formant la majorité des membres en exercice.

5 excusés-ées :

M. Franck JOURDAN ayant donné pouvoir à M. Frédéric SALAUN
Mme Séverine BUFFERAND ayant donné pouvoir à Mme Cécile BREGEON
Mme Katell SEVIN-RENAULT ayant donné pouvoir à M. Jérôme BÉGASSE
M. Grégory FONTENEAU ayant donné pouvoir à M. Samuel TRAVERS
Mme Laura ESNAULT ayant donné pouvoir à Mme Leslie SALIOT

Secrétaires de séance : Mme Maëlle EVARD et M. Sylvain NEVEU

Date d'affichage :

Date de convocation : le 17 janvier 2023

Nombre de conseillers en exercice : 27

2023_01_23_08

Nomenclature : 7.5

Salle de danse : demande de subvention

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire informe le conseil municipal que le programme 2023 de la DETR permet de subventionner des équipements sportifs.

Il rappelle au conseil municipal que ce programme a déjà bénéficié d'une subvention d'Etat de 94 700,00 € au titre de la DSIL. Il informe le conseil municipal que la construction de la salle de danse est susceptible de bénéficier d'un financement DETR.

Il expose au conseil municipal le projet de financement de l'opération.

Emplois HT		Ressources HT	
Frais de maîtrise d'œuvre	51 268,00	DESIL	94 700,00
Travaux	552 973,35	DETR	100 000,00
		Autofinancement	409 541,35
Total dépenses	604 241,35	Total recettes	604 241,35

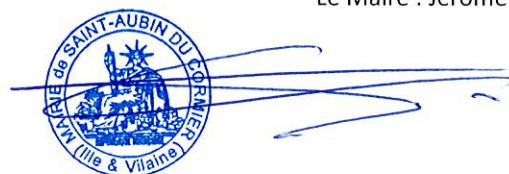
Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- sollicite l'aide de l'État au titre de la DETR 2023
- donne pouvoir à M. le Maire pour solliciter la subvention
- arrête le plan de financement proposé
- donne pouvoir à M. le Maire pour signer tous documents relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire : Jérôme BÉGASSE.



Mairie

B.P. 13 - 35140 Saint-Aubin-du-Cormier
Tél : 02 99 39 10 42 - Fax : 02 99 39 23 25 - Courriel : mairie@ville-staubinducormier.fr

www.saint-aubin-du-cormier.bzh